



DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	020	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCAATION 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 26 mars 2026	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS	M. BREHIER, MME RAFOUJAULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	Absents représentés : MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	Absents excusés : M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	Absent : M. CHATTAHI
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame DELAVOIX, Maire adjoint chargée de la solidarité, de la santé, de l'inclusion et de la qualité de vie, expose à l'assemblée que l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce nombre doit être égal au nombre de conseillers municipaux élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est donc proposé de fixer à huit le nombre d'administrateurs qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La réglementation stipule que ces membres sont nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Ils comprennent obligatoirement un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- des associations de personnes handicapées du département.

Un appel à candidature est lancé pour procéder au renouvellement de ces membres.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les articles R 123-7, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que les membres nommés par le Maire doivent être choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'insertion, d'animation ou de développement social dans la commune.

CONSIDÉRANT qu'au nombre de ces membres doivent figurer notamment, un représentant des associations familiales (UDAF), ainsi que des représentants des associations de retraités et des personnes âgées, des associations

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE20260201-DE



de personnes handicapées, des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

CONSIDÉRANT que le nombre de membres nommés doit être égal au nombre de membres élus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE à dix-sept le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- huit membres élus au sein du Conseil Municipal,
- huit membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CHARGE le Maire, Président du Conseil d'Administration, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 08/04/2026
et de la publication le : 09/04/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Benoît FRIMON-RICHARD